



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours :

**CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DE PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL – CAPLP**

**CONCOURS D'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION DES
PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉ SOUS CONTRAT – CAER**

Section :

ARTS APPLIQUÉS

Options :

DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Session 2018

Rapport de jury présenté par : M. Jean BOREL, président du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Pages
NATURE DES ÉPREUVES	3
BILAN DE LA SESSION 2018	4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	
Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	
Définition de l'épreuve	12
Rapport de l'épreuve	13
ÉPREUVE D'ADMISSION	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	
Définition et rapport de l'épreuve	18
ANNEXE	
Spécialités métiers d'arts et dominantes offertes au concours	22

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve d'admissibilité		
Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	-	1
Épreuve d'admission		
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travaux pratiques</i> • <i>Préparation de l'exposé</i> • <i>Exposé</i> • <i>Entretien</i> 	6 heures <i>4 h</i> <i>1 h</i> <i>30 min</i> <i>30 min</i>	2

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du réseau CANOPÉ : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de [l'arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#).

BILAN DE LA SESSION 2018

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuve d'admissibilité				Épreuve d'admission			Nombre de postes offerts	
	Inscrits	Nombre de candidats non éliminés * % inscrits	admissibles % non éliminés	Nombre de candidats non éliminés * % admissibles	admis				
Option design									
CAPLP interne	147	79	54%	49	62%	43	88%	21	21
CAER-PLP	79	56	71%)	23	41%	21	91%	9	9
Option métiers d'art									
CAPLP interne	38	15	39%	8	53%	5	62%	4 8	4

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Notes moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
Option design						
CAPLP interne	8,46	10,60	9,15	12,45	9,68	12,02
CAER-PLP	9,91	13,26	9,71	13,56	10,87	13,63
Option métiers d'art						
CAPLP interne	8,67	13,00	12,30	13,13	12,60	13,42

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis au concours

	Moyennes obtenues par les candidats					
	admissibles			admis		
	Premier admissible	Dernier admissible	Moyenne	Premier admis	Dernier admis	Moyenne
Option design						
CAPLP interne	18,00	8,00	10,60	15	9,67	12,02
CAER-PLP	18,00	11,00	13,26	16,67	11,67	13,63
Option métiers d'art						
CAPLP interne	18 ,00	9,00	13,00	15,67	11	13,42

Moyennes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2018 est présenté dans ce rapport : données statistiques et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les concours interne du CAPLP arts appliqués et du CAER-PLP correspondant ont pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option *design*, qui vise le recrutement des professeurs d'arts appliqués aptes à enseigner la matière générale *arts appliqués et cultures artistiques* dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option *métiers d'art*, qui vise le recrutement des professeurs de spécialités métiers d'art aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, essentiellement artisanat et métiers d'art (voir l'annexe « *Spécialités métiers d'art et dominantes pouvant être retenues pour les sujets de l'épreuve d'admission* »).

En outre, les candidats de l'option *métiers d'art* optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une *spécialité* parmi celles qui leur sont proposées chaque année à partir de la liste rappelée en annexe du présent rapport. Ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la *spécialité* choisie.

Il faut remarquer que la communication *visuelle* n'est pas prise en compte par l'option *métiers d'art* du CAPLP *arts appliqués*. L'affectation sur des postes liés à cette filière demande à être reçu préalablement à l'option *design* du concours.

Les options ouvertes aux concours

Les deux options, *design* et *métiers d'art*, sont proposées à la session 2018 du concours interne du CAPLP *arts appliqués*.

Dans le cadre du CAER-PLP correspondant, seule l'option *design* reste proposée cette année.

Les postes et contrats offerts au concours

Après une hausse lors des trois dernières sessions, le nombre de postes et contrats offerts au concours au titre de la session 2018 reste stable pour l'option *design* du CAPLP interne.

Pour le CAER-PLP, la baisse est de 25%, après deux sessions de stabilité.

Quatre postes et contrats sont offerts au concours au titre de la session 2018 de l'option *métiers d'art* du CAPLP interne, soit deux fois moins que lors de la session 2016, dernière session proposant cette option.

Les résultats du concours permettent de pourvoir la totalité des postes offerts aux différents concours.

Les candidats

Les inscrits et les présents

Les inscriptions à l'option *design* des deux concours restent stables cette année par rapport aux sessions 2017 et 2016.

En corrélation avec le nombre de postes offerts au concours, une baisse de moitié des inscrits est observable en *métiers d'art* comparativement à la session 2016, dernière session ouverte.

Pour le CAPLP interne, on observe à nouveau une très forte déperdition des candidats entre l'inscription et l'admissibilité. Ainsi seuls 54 % des inscrits ont élaboré et transmis un dossier de CAER-PLP, cette année.

La situation demeure meilleure pour le CAER-PLP avec 71 % des dossiers transmis.

Par contre, plus de 60% des inscrits à l'option *métiers d'art* du CAPLP interne n'ont pas pu se présenter. Ils étaient moins de 50% en 2016.

Si les conditions de niveau de diplôme et d'ancienneté sur poste ont leur part dans ces différentiels, surtout en métiers d'art, il demeure que beaucoup d'inscrits ne rendent finalement pas de CAER-PLP.

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national.

Pour l'option *design* du CAPLP interne, on note comme chaque année une représentativité importante des académies d'Ile-de-France avec 19% des présents pour l'ensemble de la grande région. Trois académies représentent chacune plus de 7,5 % des présents, les académies d'Amiens, de Lille et de Poitiers.

Concernant le CAER-PLP, les académies de Lille et de Lyon (12,5% des présents chacune) sont pratiquement aussi présentes que l'ensemble des académies d'Ile-de-France (plus de 14 % des présents).

La répartition des candidatures est plus régulière pour l'option *métiers d'art* du CAPLP. Près de 19% des candidats présents sont originaires de l'ensemble des académies d'Ile-de-France et 12,5% de chacune des académies de Dijon, Lille, Nancy-Metz, Rennes et Orléans-Tours.

Il faut à nouveau constater une forte corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent une préparation au concours.

La représentation féminine

Pour l'option *design* du CAPLP interne, la représentation féminine est toujours majoritaire mais la baisse constatée les sessions précédentes se confirme. Cette année, les femmes représentent encore plus de 59 % des candidats présents, 57% des admissibles mais 52% des reçus.

Cette évolution ne se constate toujours pas sur le CAER-PLP qui compte 75 % de femmes parmi les candidats présents, plus de 69% parmi les candidats admissibles et 77% parmi les reçus.

Représentant 43 % des candidats présents, la participation féminine à l'option *métiers d'art* reste minoritaire. Elle demeure stable comparée à la session de 2016. En revanche une parité parfaite existe chez les 4 candidats reçus au concours.

Les âges

La moyenne d'âge au concours reste relativement élevée.

L'âge des candidats présents pour l'option *design* du CAPLP interne se situe dans une fourchette de 26 à 59 ans, dont 25% ont 35 ans ou moins, avec un âge moyen de 42,5 ans.

Pour le CAER-PLP les candidats présents ont entre 30 à 60 ans, 31 % étant âgés de 35 ans ou moins. L'âge moyen est de 41 ans.

Concernant l'option *métiers d'art* du CAPLP, la fourchette se situe entre 29 et 51 ans, un tiers des candidats étant âgés d'au moins 35 ans. L'âge moyen est également de 41 ans.

Les diplômes

48% des candidats présents à l'admissibilité de l'option *design* du CAPLP interne justifient d'un diplôme de niveau 3 (DEUG, DUT, BTS, DMA), de niveau 2 (licence, maîtrise) ou d'un titre de niveau équivalent. Nous retrouvons un niveau proche de celui de la session 2016, après une forte hausse en 2017.

La part des candidats présents qui justifient d'un titre ou diplôme d'un niveau supérieur ou équivalent au master est également de 48%, proportion en hausse par rapport aux deux précédentes sessions.

Pour le CAER-PLP, 50% des candidats présents à l'admissibilité justifient d'un diplôme de niveau 3 (DEUG, DUT, BTS, DMA), de niveau 2 (licence, maîtrise) ou d'un titre de niveau équivalent. Un chiffre en augmentation, comparé à la précédente session.

En passant à 43% des présents, la part des candidats possédant un titre ou diplôme d'un niveau supérieur ou équivalent au master diminue parallèlement.

Les candidats présents à l'admissibilité de l'option *métiers d'art* du CAPLP interne et justifiant d'un diplôme de niveau 3 (DEUG, DUT, BTS, DMA), de niveau 2 (licence, maîtrise) ou d'un titre de niveau équivalent, représentent 62,5% de l'ensemble, soit une présence en forte augmentation comparée à la session 2016.

Par contre, les candidats possédant un titre ou diplôme d'un niveau supérieur ou équivalent au master voient leur proportion, 12,5%, baisser, toujours comparée à cette même session. Elle retrouve un niveau proche du concours 2015.

Les résultats

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'admissibilité

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP interne	8	21	36	11	3	79	8,46	10,60
CAER-PLP	1	13	23	17	1	55	9,91	13,26
Option métiers d'art								
CAPLP interne	2	5	4	3	1	15	8,67	13,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles à l'épreuve d'admission

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admis	
Option design								
CAPLP interne	3	14	14	11	1	43	9,15	12,45
CAER-PLP	0	8	5	6	2	21	9,71	13,56
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	0	2	2	1	5	12,30	13,13

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admis	
Option design								
CAPLP interne	0	13	19	11	0	43	9,68	12,02
CAER-PLP	0	5	7	9	5	21	10,87	13,63
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	0	2	3	0	5	12,60	13,42

Moyennes exprimées sur 20 points.

L'épreuve d'admissibilité

Les modalités d'élaboration du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) décrites par les textes officiels établissent la règle à suivre par les candidats. Les dossiers doivent respecter la forme imposée en deux parties consistant, d'une part à exposer les responsabilités confiées au candidat durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement ou de la formation au cours de leur parcours professionnel et, d'autre part, à analyser, décrire et commenter de façon précise l'une des réalisations pédagogiques de son choix.

Les meilleurs candidats sont ceux qui :

- dans la première partie, savent dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière pour analyser et mettre en perspective leur expérience dans les fonctions exercées, au regard des compétences professionnelles attendues pour l'enseignement.
- dans la deuxième partie, parviennent à développer l'analyse détaillée et argumentée d'une réalisation pédagogique contextualisée, en s'efforçant de préciser et justifier les choix didactiques opérés, au travers d'une communication claire et structurée.

La forme de l'épreuve valorise les candidats qui, faisant preuve de suffisamment de réflexivité sur leur parcours professionnel, sont capables d'appréhender et d'analyser l'expérience acquise dans leurs fonctions et activités, présentes ou passées, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans leur champ de compétence.

Pour l'option *design* du CAPL interne, l'analyse des résultats de l'épreuve montre que la proportion de candidats y étant parvenue s'est stabilisée, après une baisse de moitié lors de la session précédente. Ils sont 14% à obtenir une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) et 4%, une note excellente (supérieure ou égale à 16/20). Dans le même temps, on constate que la part des candidats dont le dossier s'est révélé pauvre ou hors propos (note inférieure à 4/20) se situe autour de 3%.

Concernant le CAER-PLP, les résultats sont globalement meilleurs, avec 30% de notes honorables, 2% de notes excellentes et 2% de résultats trop insuffisants. Ils marquent une certaine stabilité au regard des précédentes sessions.

S'agissant de l'option *métiers d'art* du CAPL interne, qui n'était pas proposée l'année dernière, ils sont 20% et 7% à obtenir de bons résultats. Dans le même temps, on constate que la part des candidats dont le dossier a obtenu une note inférieure à 4/20 se situe autour de 13%, en raison parfois à des erreurs dans les choix du métier d'inscription (particulièrement en graphisme et décor, où de nombreux candidats issus de la communication visuelle s'inscrivent par erreur).

Les spécialités des candidats admissibles à l'option *métiers d'art* du CAPLP sont : *céramique* (1), *ébénisterie* (1), *graphisme et décor*, dominante *graphisme, lettres et décors* (1), *horlogerie* (1), *sculpture sur bois* (2).

Les épreuves d'admission

L'épreuve d'admission donne lieu à un entretien avec le jury. Elle repose sur la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et, s'agissant de l'option *métiers d'art*, propre à sa spécialité métier.

Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de travaux pratiques lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation ;
- d'un temps de préparation de l'exposé, qui précède l'entretien avec le jury.

Il est attendu la présentation de dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents et explicites. Les meilleures prestations savent utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

Pour l'option *design* du CAPLP interne, plus de 25% des candidats présents à l'épreuve d'admission obtiennent une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) et un peu plus de 2% une note excellente (supérieure ou égale à 16/20), marquant globalement une certaine stabilité des résultats.

Les résultats à l'épreuves d'admission du CAER-PLP sont plutôt en baisse et se rapprochent de ceux du CAPLP interne avec un peu plus de 28% de notes honorables et un peu plus de 9% de notes excellentes.

Concernant l'option *métiers d'art* du CAPLP interne, 40% et 20% des candidats obtiennent ces mêmes résultats, les résultats étant évidemment à relativiser au regard du faible nombre admissibles.

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art du CAPLP sont : *céramique* (1), *ébénisterie* (1), *graphisme et décor*, dominante graphisme, *lettres et décors* (1), *sculpture sur bois* (1).

Le bilan des concours

Les modalités d'admissibilité des concours favorisent la prise en compte de l'expérience professionnelle. Ainsi la forme déclarative du dossier de RAEP se révèle-t-elle nettement à l'avantage des candidats qui sont en capacité de valoriser certains événements issus de leur parcours professionnel. Cependant elle ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences disciplinaires attendues de la part de futurs enseignants d'*arts appliqués et cultures artistiques*, qu'il s'agisse :

- de la pratique éprouvée du dessin,
- de l'étendue des connaissances et des références artistiques et culturelles,
- de la parfaite possession des méthodes de démarche créative et de conception ;

ou encore, pour les candidats de l'option *métiers d'art* :

- de l'expertise professionnelle (savoir-faire, gestes techniques) dans le métier considéré.

Par conséquent, l'épreuve d'admission acquiert une dimension d'autant plus sélective qu'elle vise, outre l'appréciation des aptitudes pédagogiques des candidats, la vérification également du degré de maîtrise de ces compétences disciplinaires indispensables.

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves qui figurent dans les pages suivantes, donnent des informations et conseils utiles à la préparation des futurs candidats aux concours. Aussi, la lecture attentive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire, les statistiques montrent en effet une corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent

ces préparations.

Pour conclure

La caractéristique de ces concours, scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est source de complexité pour son organisation.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par la forme, évaluation d'un dossier RAEP, commune aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de mise en situation professionnelle. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes *options* et *spécialités*, la définition de l'épreuve exige pour l'option *métiers d'art*, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, pendant que les épreuves de l'option *design* du CAPLP interne et du CAER-PLP se déroulaient au lycée professionnel Paul Cyffle, à Nancy, les épreuves de l'option *métiers d'art* de la session 2018 du CAPLP interne, se déroulaient conjointement dans les académies Dijon, Nancy-Metz, Nice, et Paris en prenant appui sur les établissements suivants :

- le lycée professionnel Henri Moisan à Longchamp, pour la *céramique* ;
- le lycée polyvalent Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour l'*ébénisterie et la sculpture sur bois* ;
- le lycée professionnel des métiers d'art Pasteur à Nice, pour la *bijouterie-joaillerie et l'horlogerie* ;
- le lycée professionnel Corvisart à Paris, pour le *graphisme et décor*, dominante graphisme, *lettres et décors*.

Le lycée professionnel Corvisart a également accueilli l'évaluation des RAEP lors de l'admissibilité.

Assurément, le bon déroulement des épreuves repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux, des chefs d'établissements et de leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution.

Les plus vifs remerciements doivent également être adressés à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires utiles à la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents pour leurs rôles essentiels dans l'organisation du concours.

Enfin, le jury adresse ses félicitations aux lauréats du concours 2018 assorties de ses vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

ADMISSIBILITÉ

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de [l'arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Aria! 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- *dimension des marges :*
- *droite et gauche : 2,5 cm ;*
- *à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.*
- *sans retrait en début de paragraphe.*

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- *la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- *la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;*
- *la structuration du propos ;*
- *la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- *la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;*
- *la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

Coefficient 1.

Nota : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet la disposition du jury.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Spécificité de l'épreuve

L'épreuve repose sur l'examen d'un dossier élaboré par le candidat dont l'organisation et le contenu sont précisés dans la définition même de l'épreuve. Elle valorise les candidats qui, avec suffisamment de distance, se révèlent capables de porter une analyse sur leur propre parcours professionnel pour identifier les acquis de leur expérience, et ainsi témoigner de leurs compétences transposables au métier de l'enseignant.

Évaluation de l'épreuve

Elle s'articule autour de trois unités distinctes :

1) Le parcours professionnel et les responsabilités (4 points)

Cette unité porte sur la première partie du dossier : les deux pages dactylographiées où « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.* »

Les critères d'évaluation portent sur :

- La richesse et l'adéquation de l'expérience professionnelle au regard des compétences requises pour le métier d'enseignant.

Observations : il paraît important de souligner que les critères et les indicateurs de cette première unité, centrée sur le parcours professionnel et les responsabilités, servent à vérifier que le candidat a identifié des compétences attendues pour l'exercice du métier d'enseignant en arts appliqués. Il appartient donc au candidat d'extraire, mieux encore, de valoriser les compétences qu'il a acquises sur la durée de son parcours à travers un choix réfléchi et pertinent d'expériences et de responsabilités. C'est dans ce sens qu'il s'agit de considérer la richesse, la diversité et la pertinence du parcours.

En outre, il s'agit pour le candidat de faire émerger les éléments les plus significatifs de son expérience d'enseignement, mais également d'autres activités, puisées dans la sphère publique, professionnelle et associative. L'objectif de l'analyse de ces pratiques étant de valoriser ses compétences (transversales, professionnelles et/ou disciplinaires) et son sens des responsabilités, comme de communiquer sur son projet d'avenir et ses motivations à vouloir accéder à la titularisation.

Il appartient au candidat de démontrer ses intentions, de faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse, pour dépasser la simple narration qui délaye le propos ou l'énumération chronologique (de type curriculum vitae) des différentes étapes de sa carrière. Le jury a apprécié cette année, les candidats qui ont mis en perspective des compétences tirées de leurs expériences, avec le métier d'enseignant. Cet exercice doit mettre en exergue une réelle capacité de synthétiser et de hiérarchiser les savoirs, savoir-faire et savoir-être inhérents au métier. Certains candidats ont favorablement tiré parti de la singularité de leurs parcours professionnels.

2) La réalisation pédagogique dans la discipline ou la spécialité (12 points)

Cette unité est portée par la seconde partie du dossier. Dans ces six pages dactylographiées, « *le candidat développe en particulier une situation d'apprentissage et d'animation de la séquence significatives, basées sur ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.* »

Les critères d'évaluation portent sur :

- La pertinence du choix de l'activité décrite.
- La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques et professionnels.
- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.
- La qualité de l'argumentation des choix didactiques et pédagogiques.

Observations : les critères et les indicateurs de cette seconde unité, centrée sur la réalisation pédagogique dans la discipline, visent à mesurer, pour l'essentiel, le degré de maîtrise professionnelle, pédagogique et didactique du candidat. Cet exercice doit s'appuyer sur les programmes des *arts appliqués et cultures artistiques*, pour l'option *design*, les référentiels, pour l'option *métiers d'art*, et les textes officiels. Aussi une prise de distance critique s'impose ainsi qu'une rigueur méthodologique, quant aux éléments présentés, aux contenus travaillés et aux scénarios envisagés.

On ne saurait trop ici conseiller à chaque candidat de ne pas proposer pour l'occasion, celle d'un concours interne, une réalisation pédagogique non encore expérimentée en classe avec des élèves, mais de s'appuyer sur un dispositif déjà éprouvé, qui aura fait l'objet d'observations, de retours et d'ajustements successifs.

Il convient également d'insister sur l'idée que la réalisation pédagogique doit être originale et personnelle, contextualisée dans une progression et/ou un cadre éducatif et institutionnel (profils des élèves, partenariats, projets d'établissement, spécificité de la formation, EGLS, CCF...). Elle ne peut en aucun cas être présentée sous une forme exclusivement narrative (un récit détaillé et anecdotique de la séance sans autres précisions est superflu), ni compiler un ensemble de fiches d'activités plus ou moins remaniées (celles que le candidat pourrait donner à ses élèves).

Le scénario pédagogique doit être méthodique et s'appuyer sur une problématique répondant aux attentes des programmes des *arts appliqués et cultures artistiques* ou des référentiels du métier concerné afin de :

- permettre la mise en place d'objectifs adaptés aux différents niveaux des élèves (la classe ciblée devra clairement être annoncée) ;
- proposer un dispositif pédagogique et didactique structuré (séquences, séances, moyens, évaluations...), témoignant des intentions de l'enseignant et prenant en compte les prérequis des élèves ;
- s'appuyer sur des références issues du patrimoine passé ou contemporain dans les différents domaines des arts appliqués ;
- analyser et remédier aux éventuels écueils de sa stratégie (avoir un regard critique et réflexif sur ses propres actions) ;
- différencier (si nécessaire) sa pédagogie en fonction des profils d'élèves (posture, dispositifs, méthodes, rythme, supports, outils...).

La majorité des dossiers respectait la forme imposée en deux parties. Le jury a apprécié la capacité de certains candidats à rendre compte de scénarios pédagogiques clairement structurés, contextualisés et en cohérence avec les programmes ou les référentiels.

Le jury a déploré une évaluation trop souvent superficielle et réduite à un barème ou à une énumération de critères. L'évaluation doit être pensée et donc faire l'objet d'une véritable réflexion. Au candidat de s'interroger sur les indicateurs d'évaluation, de réussite et/ou de performance qu'il doit définir vis-à-vis des objectifs d'apprentissage garantissant l'acquisition des compétences.

Autres recommandations :

Rappelons que l'option *design* vise à recruter des enseignants en *arts appliqués et cultures artistiques*. Les choix didactiques et pédagogiques doivent donc permettre d'évaluer la capacité du candidat à intervenir dans le cadre d'un enseignement général de sensibilisation et d'initiation aux domaines du design et des cultures artistiques.

Aussi, afin de répondre aux attendus du concours, les candidats intervenant en enseignement professionnel (communication visuelle, marchandisage visuel...) sur des baccalauréat *artisanat et métiers d'art* doivent-ils absolument mettre en relation leur scénario pédagogique avec le cadre d'un cours d'enseignement général d'*arts appliqués et cultures artistiques*.

Le jury encourage vivement les candidats intervenant en *métiers d'art*, à mettre en relation leur scénario pédagogique avec les enseignements dispensés en *arts appliqués*.

Par ailleurs, il est recommandé aux auteurs de projets pédagogiques, favorisant l'expression de l'interdisciplinarité et de la transversalité, de préciser clairement la place et le rôle de leur *réalisation*

pédagogique, liée aux *arts appliqués et cultures artistiques*, dans le cadre de l'option *design*, ou en relation avec un enseignement de spécialité, pour l'option *métiers d'art*.

On ne saurait également trop encourager les candidats à présenter une réalisation pédagogique de milieu, voire de fin d'année. Ceci pour mieux témoigner de la progression et de la programmation des apprentissages, des compétences et de l'autonomie acquises par l'élève, de la complexité et de la richesse technique des activités. Ces activités doivent dans tous les cas apporter la réponse à la problématique posée et dans une démarche réflexive amener l'élève à répondre aux questions qu'il se pose.

Il paraît important, enfin, de rappeler que ce concours interne du CAPLP *arts appliqués* option *design* (ou CAER-PLP correspondant) a pour finalité de titulariser les professeurs contractuels de la voie professionnelle intervenant principalement en CAP, en BAC PRO. En ce sens, les candidats sont tenus de présenter une réalisation pédagogique adaptée à ces niveaux de formation. Si l'expérience s'appuie sur de classes des 3^{èmes} préparatoires à l'enseignement professionnel, des 3^{ème} de collège, des classes de lycée de la voie générale (relevant des *arts plastiques*), des *diplômes des métiers d'arts* (DMA) ou encore des *sections de technicien supérieur* (STS) il est impératif de transposer ces réalisations pédagogiques et de les adapter aux classes de niveau CAP ou baccalauréat professionnel.

Le jury attire particulièrement l'attention des candidats en *métiers d'arts* lors de leur inscription au concours sur le choix de l'option de leur spécialité.

3) Les qualités du dossier (4 points)

Cette troisième et dernière unité porte sur la forme du dossier dont « *chacune des parties [doit] être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm (...)* »

Les critères d'évaluation portent sur :

- La présentation et la conformité du dossier.

Observations : le jury vérifie d'abord la recevabilité du dossier RAEP du candidat et centre son attention sur le respect des contraintes de mise en forme imposées dans la définition de l'épreuve (organisation, format, nombre de pages et de documents annexés, attestation d'authenticité...). C'est enfin, la qualité de la mise en forme et la maîtrise de la langue qui sont évaluées.

L'ancrage de ce concours dans les champs des arts appliqués impose (sans doute plus qu'ailleurs) que le dossier soit abouti dans sa forme (communication écrite et visuelle comprises). Qu'il témoigne de la compétence dans ce domaine du candidat, en demeurant toutefois mesuré dans son originalité, conformément aux règles propres au dossier de RAEP. Si des inserts de visuels sont tolérés, il ne peut être question de modifier le format (A4 à la française) ou la taille du dossier. À ce propos, le jury rappelle qu'un recto-verso correspond à deux pages. Tenter de contourner les règles s'apparente à un non-respect de celles-ci. Rappelons que la forme doit avant tout favoriser la lisibilité et la compréhension des contenus. Le jury encourage chaque candidat à s'interroger sur ses choix de mise en page et à adopter des principes simples de composition et de hiérarchisation des informations pour structurer au mieux son propos, le rendre accessible et agréable à lire.

Une qualité irréprochable est également attendue concernant la forme et le registre du discours (style, syntaxe, grammaire, orthographe et ponctuation). En ce sens, le vocabulaire, qu'il soit ou non technique, disciplinaire ou pédagogique, doit être maîtrisé et utilisé à bon escient.

Il convient enfin de veiller à ce que les ressources pédagogiques, regroupées en annexes (support(s) d'activité, fiche(s) de préparation de séquence ou de séance, exemple(s) de réalisation...), ne se substituent pas à la présentation et à l'analyse de la démarche d'enseignement mais la soutiennent et l'explicitent.

Le jury recommande de ne pas excéder quatre pages d'annexes.

En termes de conclusion :

L'élaboration du dossier de RAEP consiste pour le candidat à développer une solide et cohérente réflexion sur des qualités requises pour le métier d'enseignant. Au-delà de la maîtrise d'un socle disciplinaire et

culturel, le dossier doit également témoigner d'un engagement dans les différentes missions afférentes au statut du professeur de lycée professionnel. C'est à ce titre que le jury recommande vivement la lecture du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de l'arrêté modifié du 1er juillet 2013 au J.O. du 18 juillet 2013.

Une relecture du dossier évitera certaines fautes d'orthographe, de sens, de syntaxe, de répétitions voire des erreurs typographiques.

Le jury a apprécié les dossiers conçus comme un support de communication et dont les qualités d'impression, de définition, de composition, de choix de références ont révélé l'investissement et le sérieux du candidat.

ADMISSION

**Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes
du lycée professionnel**

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION PORTANT SUR LES PROGRAMMES DU LYCÉE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques, relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Un échantillon de sujets est publié chaque année sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Les enjeux des sujets

Quelle que soit l'option, *design* ou *métiers d'art*, et la *spécialité*, les sujets formulent une demande analogue à partir d'un objectif pédagogique, d'un niveau de classe et d'un corpus de documents imposés.

Cette demande consiste à réaliser une séquence issue de l'analyse et de la confrontation de ces documents. Cette analyse doit conduire le candidat à identifier et à présenter un nombre de caractéristiques, de principes et/ou de notions remarquables en lien avec l'objectif général du sujet.

En s'appuyant sur les éléments ainsi dégagés, le candidat doit construire une séquence composée de plusieurs séances. L'une d'elles doit faire l'objet d'un développement détaillé qui révélera l'aptitude professionnelle du candidat à construire et à mettre en œuvre une ou plusieurs situations d'apprentissages.

L'importance des informations, données et résultats des investigations

Si « *les informations, données et résultats (planches, pièces, échantillons...)* issus des investigations

conduites au cours des travaux pratiques » ne sont pas évalués, ils forment un ensemble essentiel à la communication et à la compréhension de la démarche du candidat.

Les enjeux de la prestation orale

L'exposé (de 30 minutes) doit permettre au jury d'apprécier la culture (professionnelle, disciplinaire, générale...) et les aptitudes du candidat au professorat : une gestion du temps, un sens de la communication, une capacité d'analyse et de synthèse, un recul critique ; ainsi qu'une posture professionnelle :

- dans l'exploitation des « *informations, données et résultats* [planches, pièces, échantillons...] *issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques* » ;
- dans l'utilisation du matériel mis à sa disposition (aimants, feutres de couleur, tableau blanc, paperboard...) ;
- dans la prise en compte de l'espace (où se déroule l'épreuve) ;
- dans sa gestuelle, son regard et le placement de sa voix.

Durant l'entretien (de 30 minutes), il est attendu que le candidat témoigne, dans le cadre, circonscrit, de ce concours de recrutement des professeurs des lycées professionnels (PLP), de son sens du dialogue, de sa capacité d'écoute, de sa prise de recul, de son aptitude à se nourrir de l'échange pour questionner sa démarche et faire évoluer sa séquence de formation. Et plus encore, qu'il démontre :

- *ses compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels ;*
- *ses compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique ;*
- *ses compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage ;*
- *ses compétences relationnelles, de communication et d'animation.*

Les critères d'évaluation

Précisés dans le sujet, ils portent sur les points suivants :

- *la pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné ;*
- *le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement ;*
- *l'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles ;*
- *la qualité de l'expression orale, l'aptitude au dialogue, à l'analyse et à la synthèse.*

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option Métiers d'art :

- *la maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.*

L'échange sur le dossier de RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, élaboré par le candidat, détermine l'admissibilité. Aussi, apparaît-il important aux membres du jury de s'assurer de la concordance entre le dossier, en terme de contenus, et la performance du candidat.

Les observations du jury

Le jury a apprécié la capacité des candidats à :

- s'approprier l'objectif et les ressources documentaires ;
- s'engager dans une analyse claire et argumentée ;
- proposer une séquence et développer une séance structurée, cohérente et problématisée ;
- développer une situation d'apprentissage dont le contexte permet la mobilisation effective et le développement potentiel des savoirs de l'élève ;
- rattacher cette situation d'apprentissage au programme et/ou au référentiel de la ou des disciplines ;
- situer la séquence dans une approche progressive des apprentissages ;
- enrichir leur scénario pédagogique de références techniques, professionnelles, culturelles, artistiques... pertinentes au regard des objectifs d'apprentissages ;

- communiquer à l'oral de manière claire et maîtrisée ;
- établir un échange fructueux avec le jury démontrant leur aptitude au dialogue et à la prise de recul critique ;
- utiliser efficacement le matériel disponible (aimants, feutres de couleur, tableau blanc, paperboard...).

Le jury a regretté chez certains candidats :

- leur mauvaise gestion du temps de l'exposé ;
- une analyse superficielle des ressources documentaires qui ne dégage aucun parti pris (caractéristiques, principes, notions, concept...), ni d'enjeu de formation ;
- un scénario peu structuré ou peu cohérent au regard du contexte de la situation d'apprentissage ;
- des propositions stéréotypées, sans grande relation avec les enjeux du sujet et la thématique imposée ;
- des objectifs mal définis conduisant à des situations sans grande portée ;
- l'absence d'outils (méthodologiques, documentaires, matériels...) capables de soutenir la stratégie envisagée et d'accompagner les élèves dans l'acquisition des compétences et des savoirs ;
- des références culturelles peu diversifiées ou sans lien avec la situation d'apprentissage ;
- des modalités d'évaluation insuffisamment définies ou déconnectées des tâches réalisées par l'élève ;
- un manque de réactivité et de remise en question ou, au contraire, un autodénigrement non justifié ;
- le « placage » de séquences développées dans leur cadre professionnel et présentées dans leur RAEP ;
- la méconnaissance des exigences de l'épreuve, des programmes ou des référentiels.

Les recommandations du jury

L'épreuve d'admission ayant « *pour but d'évaluer (...) l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels* », il appartient aux candidats d'en faire la démonstration. Or, trop souvent, cette maîtrise se révèle insuffisante.

L'exercice ne saurait donc s'improviser ou relever d'une pratique adoptée pour la circonstance, face à un jury composé d'experts disciplinaires pour lesquels le temps de l'exposé et de l'échange est suffisant pour se faire une idée précise des habitudes de travail et des habiletés professionnelles des candidats.

Par ailleurs, le jury encourage vivement les candidats à s'emparer de thèmes d'actualité et à se nourrir, au-delà de leur champ disciplinaire, des avancés de la recherche en sciences cognitives comme en sciences de l'éducation sur des sujets ouverts et variés en lien avec l'enseignement. À titre d'exemples : les processus et les environnements d'apprentissage, le développement cognitif, affectif et psychologique de l'adolescent, l'acquisition et l'évaluation des compétences en situation complexe, ou encore le numérique au service de l'innovation pédagogique ; pour les réinvestir dans son propre enseignement.

Jean Borel
Président du jury

ANNEXE

Spécialités métiers d'arts et dominantes pouvant être retenues pour les sujets de l'épreuve d'admission

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers (sujets)	Formations correspondantes
Armurerie	Pas de dominante	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	Pas de dominante <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	Pas de dominante <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	Pas de dominante	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	Dominante Pierre	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration MC Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre
	Dominante Staff	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	Pas de dominante	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	Dominante Bronze	CAP Bronzier, 3 options
	Dominante Ferronnerie	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	Dominante Machiniste constructeur	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	Dominante Techniques de l'habillage	DTMS, option techniques de l'habillage
Arts du verre	Dominante Verre à froid	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	Dominante Verre à chaud	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	Dominante Vitrail	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	Dominante enseigne lumineuse et signalétique	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	Dominante verrerie scientifique	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	Dominante Lettres et décors	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option graphiste en lettres et décor
	Dominante Surface et volumes	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option décorateur de surfaces et volumes

Tapisserie d'ameublement	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	<i>Pas de dominante</i>	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	Dominante Accordéon	CAP Accordeur de piano
	Dominante Instruments à vent	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	Dominante Lutherie Guitare	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	Dominante Lutherie du quatuor	CAP Lutherie
	Dominante Orgue	CAP Ouvrier archetier
	Dominante Piano	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<i>Pas de dominante</i>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<i>Pas de dominante</i>	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	<i>Pas de dominante</i>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Vannerie